



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille vingt et le 25 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la Halte-répit, sur convocation régulière en date du 18 février, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MARIE BIRE, MME CHRISTIANNE FARRUGIA, MME ISABELLE DIAZ

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), M YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à MME Isabelle Godéas), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME FARRUGIA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

☎ 05.62.79.86.16

Était absent excusé : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

DÉLIBÉRATION 2020/02

Objet : Fixation de la participation des familles pour les séjours enfants

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que par délibération D2019-35 en date du 12 décembre 2019, la convention de partenariat entre le CCAS et la Ville de Saint Jean a été renouvelée pour l'organisation de séjours enfants en 2020.

Il convient aujourd'hui de fixer le montant de la participation des familles à chacun de ces séjours, calculée en fonction du montant du coût du séjour par enfant.

Madame la Vice-Présidente vous propose de fixer le montant des participations des familles comme indiqué sur les tableaux en annexe de cette délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2020.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

SEJOUR « FERME » AU RELAIS DU BOIS PERCHÉ - GS ET CP - SEJOUR DU 6 AU 8 AVRIL 2020 // 3jours/2nuits

PROPOSITIONS DE TARIFS											
Coût séjour/enfant : 139,54 €	QF < 500	QF 500 à 700,99	QF 701 à 900,99	QF 901 à 1100,99	QF 1101 à 1300,99	QF 1301 à 1500,99	QF 1501 à 1700,99	QF 1701 à 2000,99	QF 2001 à 2500,99	QF 2501 à 3000,99	QF > 3001
% payé par la famille	7%	14%	22%	32%	43%	54%	62%	68%	75%	86%	100%
Participation famille	10,00 €	20,00 €	30,00 €	45,00 €	60,00 €	75,00 €	87,00 €	95,00 €	105,00 €	120,00 €	139,54 €
Participation CCAS	129,55 €	119,54 €	109,54 €	94,54 €	79,55 €	64,54 €	52,55 €	44,54 €	34,54 €	19,54 €	0,00 €

SEJOUR MULTI-ACTIVITÉS A SAINTE-ENIMIE - CE2-CM1-CM2 - SEJOUR DU 20 AU 24 JUILLET 2020 // 5jours/4nuits

PROPOSITIONS DE TARIFS											
Coût séjour/enfant : 262,78 €	QF < 500	QF 500 à 700,99	QF 701 à 900,99	QF 901 à 1100,99	QF 1101 à 1300,99	QF 1301 à 1500,99	QF 1501 à 1700,99	QF 1701 à 2000,99	QF 2001 à 2500,99	QF 2501 à 3000,99	QF > 3001
% payé par la famille	8%	13%	19%	25%	30%	38%	46%	55%	65%	80%	100%
Participation famille	20,00 €	35,00 €	50,00 €	65,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €	145,00 €	170,00 €	210,00 €	262,78 €
Participation CCAS	242,78 €	227,78 €	212,79 €	197,79 €	182,78 €	162,78 €	142,78 €	117,78 €	92,78 €	52,78 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le - 3 MARS 2020

ID : 031-213105612-20200303-D2020_02_1-DE



Annexe délibération D2020-02 – FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS ENFANTS 2020

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le - 3 MARS 2020 
ID : 031-213105612-20200303-D2020_02_1-DE

Décide :

A l'unanimité, de fixer le montant de la participation des familles aux séjours enfants 2020 tel qu'indiqué sur les tableaux joints en annexe.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le - 3 MARS 2020
- Affiché le - 3 MARS 2020

